



La spécificité française des relations à l'Afrique dans le monde académique

ST 39

Anne Doquet / Christophe Broqua

En matière d'accueil d'étudiants étrangers, la France a occupé pendant longtemps la deuxième place derrière les États-Unis, ceux venus d'Afrique de l'Ouest étant les premiers bénéficiaires. Jusque dans les années 1980, elle affichait une large générosité dans la formation des élites des anciens pays colonisés, à travers une politique migratoire inscrite dans des valeurs de coopération et d'aide au développement, même si sous-tendue par l'espoir du maintien de l'emprise culturelle française sur les anciennes colonies. Autour de 1975, la crise économique entraîna une chute des financements, en même temps qu'on assistait à une massification des migrations étudiantes. Ces modifications s'accompagnaient d'une sédentarisation des étudiants qui tentaient d'exercer en France une activité professionnelle durable. Toujours massive, la population étudiante africaine se fit alors moins homogène, tant au niveau de leurs relations aux institutions françaises que de leur lien avec le continent.

Une telle configuration a vu naître un ensemble de pratiques révélant une profonde ambiguïté à la fois dans le traitement réservé aux étudiants africains dans les universités et dans leur manière de vivre les institutions françaises : perçus au sein d'une idéologie oscillant entre assimilationnisme et tiers-mondisme, d'une coopération internationale à la fois inégalitaire et paternaliste, légitimant une science africaniste aux failles croissantes, ils risquaient de balancer entre ressentis de partage et de condescendance, voire de racisme. Ceux qui retournaient dans leur pays ne furent pas épargnés par cette ambivalence. L'abandon à l'aube des années 1990 du modèle créé par le ministère de la coopération au profit d'un partenariat respectueux de l'égalité dans la différence ne parvint pas à changer la donne. En examinant le rapport entretenu par le champ académique français à l'Afrique, cet atelier vise à éclairer cette spécificité nationale dont les rouages et les effets restent à mettre au jour.

Un premier questionnement sur ce qui fonde cette particularité implique d'adopter une visée comparative. Historiquement, là où l'empire britannique a milité dès l'indépendance pour une nationalisation des structures en place, la France a maintenu une recherche centralisée à travers ses instituts spécialisés dirigés par Paris et occupés par des chercheurs expatriés. L'appui au système

universitaire suivit la même ligne. Au moment de la décolonisation, ces divergences ne se dissipèrent pas. Est-ce l'une des raisons du basculement progressif des élites africaines de la France vers les États-Unis, mais aussi vers d'autres pays européens ou nord-américains, même si ces contrastes ne peuvent se résumer uniquement en termes d'idéologies, les parts respectives du public et du privé pouvant par exemple influencer les politiques de collaboration scientifique ?

En deçà de ces disparités, la spécificité française est aussi à rechercher dans la perpétuation d'une histoire singulière entre la France et ses colonies d'Afrique, dont Jean-Pierre Dozon a analysé le caractère ambigu dans *Frères et sujets*, montrant que ces relations ne se réduisaient pas à des rapports instrumentaux, politiques, économiques, mais revêtaient également un caractère intellectuel et affectif. C'est donc sous fond de crise à la fois économique et scientifique que se sont opérées les mutations des migrations étudiantes et des échanges scientifiques entre la France et l'Afrique. Sans vouloir refaire cette histoire, il s'agit plutôt d'en rechercher les continuités dans un ensemble de pratiques, de représentations et de ressentis liant les mondes scientifiques de France et d'Afrique.

Pour ce faire, il faut enfin se pencher sur une autre facette de la singularité française qui est celle de l'expatriation à long terme de chercheurs du Nord dans les pays du Sud. Si les modèles antérieurs de coopération induisaient une relative clarté des finalités et des modalités de la recherche, celui du partenariat se heurte de front à de flagrantes inégalités (structurelles entre organismes de recherche du Nord et du Sud, économiques et statutaires entre chercheurs, culturelles par la domination de la science occidentale) qui peuvent fragiliser la légitimité des recherches menées au Sud mais dirigées par le Nord. L'obligation de partenariat pose en outre la question des relations de pouvoir entre chercheurs expatriés et locaux. Cette dernière et actuelle forme de coopération lève-t-elle les paradoxes antérieurs ?

L'objectif de cet atelier est d'apporter un éclairage à l'ambiguïté entretenue par le champ académique français à l'égard de l'Afrique et réciproquement. L'expérience empirique de chercheurs ou universitaires africains, rentrés en Afrique après une migration, restés en France ou ayant connu des migrations multi-situées sera favorisée, comme celle de personnes ayant occupé ou occupant des responsabilités dans des institutions françaises africanistes ou des instituts français en Afrique.